

BQ, 20 mars 2015

**Le Parlement a adopté la proposition de loi
visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux,
de leur mandat**

Le Sénat, puis l'Assemblée nationale, ont adopté hier le texte de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

L'Assemblée nationale avait approuvé à l'unanimité, en janvier dernier (cf. "BQ" du 23 janvier), cette proposition de loi, déposée par M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, alors président de la commission des Lois, et Mme Jacqueline GOURAULT, sénatrice (UDH-UC) du Loir-et-Cher, alors présidente de la Délégation aux collectivités locales en janvier 2014 (cf. "BQ" du 24 janvier 2014). Le Sénat l'avait adoptée, à une très large majorité (326 voix contre 18) en seconde lecture.

Les députés avaient ensuite apporté des modifications (cf. "BQ" 23 janvier), ce qui avait rendu nécessaire une commission mixte paritaire. Cette proposition de loi reprenait de nombreuses mesures demandées par les associations d'élus.